

Composition du Conseil communal :

Yvan PETIT, Bourgmestre-Président.

Didier ROUARD, Jean HYAT, Pierre LEDENT, Echevins.

Michel JÉRÔME, Hervé RONDIAT, Christophe LONNOY, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Fabienne ROBA, Christian LAMBERT, Christian ALEXANDRE, Delphine DEPIERREUX, Sandrine LISSOIR, Guy DRESSEN, Conseillers communaux.

Francine JASPART, Présidente du CPAS, siège avec voix consultative.

Séverine RUCQUOY, Secrétaire communale

**Absents : Hervé RONDIAT, Christian MATAGNE, Christian LAMBERT, Christian ALEXANDRE, Delphine DEPIERREUX, Sandrine LISSOIR**

LE CONSEIL COMMUNAL,  
En séance publique,

En préambule, M. le Bourgmestre Yvan PETI remercie les mandataires communaux, les services communaux et tous les bénévoles qui, suite à la tempête du 14 juillet 2010 et aux importants dégâts qu'elle a causés, ont œuvré de concert pour rétablir au plus vite une situation normale pour les habitants de la commune.

**1. PROCES-VERBAL**

Approuve le procès-verbal de la séance du 17 juin 2010.

**2. MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

Prend connaissance de la décision du 01.07.10 de l'autorité de tutelle d'approuver les modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2010.

**3. FABRIQUES D'ÉGLISE**

**3.1. COMPTE 2009**

Emet un avis favorable au compte 2009 des Fabriques d'église de :

Paroisse	Recettes	Dépenses	Intervention commune	Boni/mali
Celles	13.966,43	13.283,36	9.169,72	683,07
Mesnil-Eglise	7.865,69	5.737,43	2.903,18	2.128,23
Finnevaux	14.127,63	10.378,85	10.682,14	3.749,28
Wanlin	11.460,65	11.651,83	9.471,75	-191,18
Hulsonniaux	17.460,96	7.102,57	4.430,67	10.358,39

**3.2. BUDGET 2011**

Emet un avis favorable au budget 2011 des Fabriques d'église de :

Paroisse	Recettes	Dépenses	Intervention commune
Finnevaux	14.638,80	14.638,80	11.905,92
Hulsonniaux	9.534,82	9.534,82	3.526,67

**4. MATélé**

Prend connaissance du rapport d'activités et du compte 2009 de MATélé, approuvés par son AG du 29.04.10.

**5. EGLISE DE HULSONNIAUX**

Prend connaissance de la délibération du Collège communal du 24.06.10, décidant de confier en urgence des travaux de stabilisation des voûtes de l'église de Hulsonniaux à la SA FERDINAND, pour un montant de 1.815 euros TVAC.

**6. CPAS (Point supp.)**

Prend acte de la notification de la déchéance, par arrêté du Gouvernement wallon en date du 15.07.10, de Mme Stéphanie JANTON, en qualité de membre du Conseil de l'Action Sociale, élue de plein droit en séance du 04.12.06 (liste IC).

**7. à l'unanimité :**

**7.1. IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES 2011**

Fixe à 7,3% de la partie de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour l'exercice 2011, le taux de la taxe communale.

**7.2. PRÉCOMPTE IMMOBILIER 2011**

Fixe à 2.600, les centimes additionnels au précompte immobilier au profit de la commune pour l'exercice 2011.

**7.3. VOIRIES COMMUNALES**

Dans le cadre de l'étude du projet des travaux de réfection de diverses voiries communales (année 2009), décide de passer un marché de services d'emprunt par procédure négociée sans publicité, d'un montant estimatif de 37.400 euros, avec une durée de 10 ans (montant emprunté : 195.250 euros).

#### **7.4. ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES**

Dans le cadre de l'acquisition :

- D'un fourgon tôlé, de modèle long (délibération du 24.03.10), décide de passer un marché de services d'emprunt par procédure négociée, d'un montant estimatif de 3.000 euros, avec une durée de 5 ans (montant emprunté : 23.147,65 euros).
- D'un fourgon tôlé, de modèle moyen (délibération du 24.03.10), décide de passer un marché de services d'emprunt par procédure négociée, d'un montant estimatif de 3.000 euros, avec une durée de 5 ans (montant emprunté : 21.584,46 euros).

#### **7.5. PLACE DE LA STATION ET TRIANGLE BOISÉ DU MAUPAS A HOUYET**

Approuve :

- Le décompte final des travaux d'aménagement de la place de la station et du triangle boisé du Maupas à Houyet (lot 1), au montant de 450.259,37 euros TVAC ;
- La facture de la S.A. SCHREDER du 09.06.10, au montant de 17.984,47 euros TVAC, relative à la fourniture de 12 luminaires (lot 2). ;
- Les notes d'honoraires de l'auteur de projet, Mme Cécile DUMONT, au montant total de 25.679,78 euros TVAC ;
- La facture d'INASEP SCRL du 22.12.09, au montant de 3.501,10 euros TVAC, relative au placement d'une borne incendie.

Et décide de passer un marché de services

d'emprunt par procédure négociée, d'un montant estimatif de 77.000 euros, avec une durée de 20 ans (montant emprunté : 165.822,26 euros).

#### **7.6. ACCUEIL TEMPS LIBRE ET SOUTIEN EXTA-SCOLAIRE**

Fixe comme suit le règlement-redevance sur l'accueil temps libre des enfants de 2,5 à 12 ans, les mercredis après-midi durant l'année scolaire 2010-2011 :

« Le prix fixé pour un enfant est de 5 euros par mercredi après-midi. Le prix pour un deuxième enfant faisant partir du ménage du 1<sup>er</sup> enfant est de 4 euros par mercredi après-midi. Le prix pour un troisième enfant et les enfants suivants faisant partie du ménage des deux premiers enfants est de 3 euros par mercredi après-midi. Ces taux dégressifs sont appliqués sur base des présences effectives. »

#### **7.7. CANTINES SCOLAIRES**

Fixe comme suit le règlement-redevance sur les repas servis dans les cantines scolaires communales pour l'année scolaire 2010-2011 :

« Le prix fixé pour un potage est de 0,35 euro. Le prix fixé pour un repas servi à un élève primaire est de 3,25 euros et celui servi à un élève maternel est de 2,65 euros. »

#### **7.8. PLAN TRIENNAL 2010-2012**

Arrête comme suit le programme triennal des travaux 2010-2012 :

**Année 2010 :**

- Rue des Déportés à Hour : 502.882,05 euros TVAC
- Pose de filets d'eau : 280.720 euros TVAC

**Année 2011 :**

- Chemin du parc du Belvédère à Vêves : 62.669 euros TVAC
- Salle « La Mirande » à Celles : travaux : 63.461 euros TVAC – acquisition : 300.000 euros
- Liaison Lavis-Gendron : 147.620 euros TVAC

**Année 2012 :**

- Restauration intérieure de l'église de Hulsonniaux : 145.200 euros TVAC
- Égouttage de la route de Neufchâteau à Celles : 405.748,09 euros TVAC

#### **7.9. ACQUISITION D'UNE TENTE GRAND FORMAT (point supp.)**

Marque son accord quant à l'acquisition d'une tente grand format, pouvant être mise à disposition des diverses associations de la commune, et approuve le cahier spécial des charges régissant ce marché de fournitures (procédure négociée), pour un montant estimé à 12.500 euros.